



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 9 juin 2026. Sont présents à cette séance : monsieur le Maire PIERRE CYR, monsieur les conseillers DAVE HÉRAULT, SYLVAIN FORTIN, GAÉTAN GRAVELINE et IAN DAGENAI.

Directeur Général Int. : KEN BÉRUBÉ

- 1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
- 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 5 mai 2026
- 4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Prolongation du contrat de service en comptabilité – Monsieur Gilles Vallières
 - 5.2 Nomination d'un représentant municipal pour la gestion des cours d'eau
 - 5.3 Achat d'un ordinateur portable
 - 5.4 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) – Projet de jardin communautaire avec le Club de l'âge d'or et Norman Veillette
- 6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Entente intermunicipale relative à l'entraide en matière de sécurité incendie
- 7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Achat d'un support arrière (Back Rack), gyrophare et revêtement de boîte (vinyle ou line-X) – Ford f-250 2026
 - 7.2 Niveleuse – Travaux d'entretien et réparations
 - 7.3 Achat d'une génératrice 10 000 kW
- 8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Soumission Sanivac – Nettoyage de conduits d'égout et vidange de puisards
 - 8.2 Projet de ventilation de l'étang – Ecofix/Aérox – Approche avec la FQM
 - 8.3 ODS Marine Construction – Nettoyage du puits de l'usine par plongeur spécialisé
- 9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Carte interactive ArcGIS online – entente avec la MRC
 - 10.2 Modification des frais de branchement aux services d'aqueduc et d'égout
 - 10.3 Lotissement – 34, rue Sauriol – Entérinement des lots 6 637 514 et 6 637 515
 - 10.4 Interdiction de fusion de terrains – Rue Nicholas-d'Ailleboust
- 11. **LOISIRS ET CULTURE**
- 12. **FINANCES**
 - 12.1 Avis de motion – Modification au règlement de taxation 2026-275 – Maisons bigénérationnelles
 - 12.2 Dépôt du rapport sur les dépenses autorisées et adoption des comptes fournisseurs – Mai 2026
- 13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
 - 13.1 Commandites d'une table de pique-nique – Chutes Coulonge
 - 13.2 Demande de don – Mansfield en fête
- 14. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
- 15. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
- 16. **CORRESPONDANCE**
- 17. **SUIVI DE DOSSIERS**
- 18. **VARIA**
- 19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 20. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026, À 19 H
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1.

OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur la maire PIERRE CYR souhaite la bienvenue à tous et procède à l’ouverture de l’assemblée.

2.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2.1

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2026-06-01

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

Il est proposé par **DAVE HÉRAULT**
Et résolu à l’unanimité

QUE

l’ordre du jour soit adopté, en y ajoutant les sujets suivants:

PIERRE CYR			
Maire			-Moustiques résultats – efficacité au niveau de l’arrosage -Entente de principe négociations syndicales -Participation Village Relais -Départ employé voirie -Poste technicien aménagement -Collaboration CCU -Participation Village Relais -Fleurs
DAVE HÉRAULT			
Conseiller #1 Comité aqueduc et égouts, pompier et sécurité civile, culture et loisirs sport et développement économique et immobilier.			
SYLVAIN FORTIN			
Conseiller #2 Comité des ressources humaines, pompier et sécurité civile et développement économique et immobilier.			-Lumières de rues
GAÉTAN GRAVELINE			
Conseiller #3 Comité de voirie et développement économique et immobilier.			-Parc des chutes Coulonge -Fête St-Jean
IANNICK DAGENAI			
Conseiller #4 Comité des ressources humaines, hygiène du milieu, composte et déchets et développement économique et immobilier.			
KEN BÉRUBÉ			
Directeur Général Int.			

ADOPTÉE

3.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2026

2026-06-02

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026 ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l’unanimité

D’

adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2026 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur la maire met fin à la période de questions.

5.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1

PROLONGATION DU CONTRAT DE SERVICE EN COMPTABILITÉ –
MONSIEUR GILLES VALLIÈRES

2026-06-03

ATTENDU QUE

la municipalité retient les services de M. Gilles Vallières pour des travaux en comptabilité ;

ATTENDU QUE

le conseil souhaite assurer la continuité de ces services ;

Il est proposé par **IAN DAGENAI**
Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal autorise la prolongation du contrat de service avec M. Gilles Vallières, selon les modalités prévues ;

QUE

la rémunération soit fixée à 800 \$ par tranche de 20 heures, jusqu’à un maximum de 160 heures ;

QUE

le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif à cette prolongation.

ADOPTÉE

5.2

NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA GESTION DES
COURS D’EAU

2026-06-04

ATTENDU QUE

la municipalité doit assurer une gestion adéquate des cours d’eau sur son territoire ;

ATTENDU QU’

il y a lieu de désigner un représentant municipal afin de faire le lien avec la MRC ainsi qu’avec les différents intervenants concernés ;

ATTENDU QUE

ce représentant agira au nom de la municipalité pour toute question relative à la gestion, l’entretien et l’aménagement des cours d’eau ;

Il est proposé par

GAÉTAN GRAVELINE

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal nomme _____ à titre de représentant municipal pour la gestion des cours d’eau ;

QUE

cette personne soit autorisée à représenter la municipalité auprès de la MRC et de tout organisme concerné.

ADOPTÉE

5.3 ACHAT D’UN ORDINATEUR PORTABLE

2026-06-05

ATTENDU QUE

l’ordinateur portable actuellement utilisé par le directeur général est désuet et ne répond plus aux besoins administratifs ;

ATTENDU QU’

il est nécessaire de procéder à son remplacement ;

Il est proposé par

DAVE HÉRAULT

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal autorise l’achat d’un ordinateur portable pour le directeur général ;

QUE

cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

5.4 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) – PROJET DE JARDIN COMMUNAUTAIRE AVEC LE CLUB DE L’ÂGE D’OR ET NORMAN VEILLETTE

2026-06-06

ATTENDU QUE

le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) offre une aide financière pouvant atteindre 50 000 \$ pour des projets communautaires ;

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite déposer un projet de jardin communautaire en collaboration avec le Club de l’âge d’or et M. Norman Veillette ;

ATTENDU QUE

ce projet vise à favoriser la participation des aînés et les échanges communautaires ;

Il est proposé par

IAN DAGENAI

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du PNHA pour la réalisation d'un jardin communautaire ;

QUE

le directeur général soit autorisé à préparer, signer et déposer la demande ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRAIDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2026-06-07

ATTENDU QUE

la MRC de Pontiac a adopté un schéma de couverture de risques en incendie prévoyant des mécanismes d'entraide entre municipalités ;

ATTENDU QU'

les municipalités souhaitent formaliser les modalités de partage des ressources en matière de sécurité incendie ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

6.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRAIDE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2026-06-07

ATTENDU QUE

la MRC de Pontiac a adopté un schéma de couverture de risques en incendie prévoyant des mécanismes d'entraide entre municipalités ;

ATTENDU QU'

les municipalités souhaitent formaliser les modalités de partage des ressources en matière de sécurité incendie ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil municipal n'accepte pas l'Entente intermunicipale relative à l'entraide en matière de sécurité incendie telle que déposée pour les raisons suivantes :

CONSIDÉRANT

que la durée de l'entente est jugée déraisonnable ;

CONSIDÉRANT

que la tarification proposée dépasse la capacité financière de la municipalité, selon les modalités proposées ;

CONSIDÉRANT

que la municipalité bénéficie déjà d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Mansfield-et-Pontefract ;

QUE

la présente résolution soit transmise à la MRC de Pontiac et aux municipalités participantes.

ADOPTÉE

- 1) Compte tenu que la durée de l’entente est jugé desresonnable
- 2) Que la tarification proposé dépasse la capacité financière de la municipalité à payer selon les modalités proposés<
- 3) Que la municipalité bénéficie déjà d’un entente intermunicipale avec la municipalité de mansfield-et-potefract

QUE

le maire Pierre Cyr et le directeur général par intérim Ken Bérubé soient autorisés à signer ladite entente

QUE

la présente résolution soit transmise à la MRC de Pontiac et aux municipalités participantes.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ACHAT D’UN SUPPORT ARRIÈRE (BACK RACK), GYROPHARE ET REVÊTEMENT DE BOÎTE (VINYLE OU LINE-X) – FORD F-250 2026

2026-06-08

ATTENDU QUE

la municipalité a acquis un camion Ford F-250 2026 pour les opérations des travaux publics ;

ATTENDU QUE

des équipements sont requis afin d’en assurer une utilisation sécuritaire et adéquate ;

Il est proposé par IAN DAGENAI

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal autorise l’achat et l’installation d’un support arrière (Back Rack), d’un gyrophare ainsi que d’un revêtement de boîte (vinyle ou Line-X) ;

QUE

cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié ;

QUE

le directeur général soit autorisé à procéder à ces achats et à signer tout document s’y rattachant.

ADOPTÉE

7.2 NIVELEUSE – TRAVAUX D’ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

2026-06-09

ATTENDU QUE

la niveleuse est un équipement essentiel à l’entretien du réseau routier ;

ATTENDU QUE

des travaux d’entretien et de réparation sont requis pour assurer son bon fonctionnement ;

ATTENDU QUE

certaines composants doivent être remplacés, notamment les king pins, les bushings de la pelle et des tuyaux hydrauliques ;

Il est proposé par SYLVAIN FORTIN

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal autorise les travaux d’entretien et de réparations de la niveleuse ;

- QUE

les dépenses soient imputées au poste budgétaire approprié ;
- QUE

le directeur général soit autorisé à approuver les travaux et à signer tout document s’y rattachant.

ADOPTÉE

7.3 ACHAT D’UNE GÉNÉRATRICE 10 000 WATTS

2026-06-10

- ATTENDU QUE

la municipalité doit se doter d’équipements pour assurer la continuité des services en cas de panne de courant ;
- ATTENDU QU’

une soumission a été reçue pour une génératrice Echo de 10 000 watts au montant de 1 799,95 \$, incluant une garantie de trois (3) ans ;

Il est proposé par **IAN DAGENAIS**
Et résolu à l’unanimité

- QUE

le conseil municipal autorise l’achat d’une génératrice Echo de 10 000 watts au coût de 1 799,95 \$;
- QUE

cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié ;
- QUE

le directeur général soit autorisé à procéder à cet achat et à signer tout document s’y rattachant.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 NETTOYAGE DE CONDUITS D’ÉGOUT ET VIDANGE DE PUISARDS – SOUMISSION SANIVAC

2026-06-11

- ATTENDU QUE

la municipalité doit procéder au nettoyage des conduits d’égout et à la vidange des puisards et regards ;
- ATTENDU QUE

ces travaux sont nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures ;
- ATTENDU QU’

une soumission de Sanivac prévoit un tarif de 460,00 \$/heure pour plus de 40 heures, pour un coût estimatif de 23 694,05 \$, taxes incluses ;

Il est proposé par **GAÉTAN GRAVELINE**
Et résolu à l’unanimité

- QUE

le conseil municipal accepte la soumission de Sanivac pour les travaux ;
- QUE

les travaux soient réalisés pour un coût approximatif de 23 694,05 \$, sujet à ajustement selon les heures réelles ;
- QUE

cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié ;

QUE

le directeur général soit autorisé à procéder aux travaux et à signer tout document s’y rattachant.

ADOPTÉE

8.2

PROJET DE VENTILATION DE L’ÉTANG – ÉCOFIX/AÉROFIX – APPROCHE AVEC LA FQM

2026-06-12

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite améliorer la ventilation de l’étang ;

ATTENDU QUE

des solutions, notamment celles proposées par Écofix/Aérofix, sont à l’étude ;

ATTENDU QUE

la municipalité désire collaborer avec la FQM afin d’évaluer ce projet ;

Il est proposé par DAVE HÉRAULT

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal autorise la direction à entreprendre des démarches auprès de la FQM dans le cadre du projet ;

QUE

le directeur général soit autorisé à représenter la municipalité dans ce dossier.

ADOPTÉE

8.3

ODS MARINE CONSTRUCTION – INSPECTION ET NETTOYAGE DU Puits DE L’USINE

2026-06-13

ATTENDU QUE

la municipalité doit procéder à l’inspection et à l’entretien du puits de l’usine ;

ATTENDU QUE

des travaux sont requis afin d’enlever l’accumulation de débris et de sédimentation, réalisés par un plongeur spécialisé ;

Il est proposé par SYLVAIN FORTIN

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal mandate ODS Marine Construction pour effectuer ces travaux ;

QUE

cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié ;

QUE

le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif à ce mandat.

ADOPTÉE

9.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1

CARTE INTERACTIVE ARCGIS ONLINE – ENTENTE AVEC LA MRC DE PONTIAC

2026-06-14

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite développer une carte interactive dans ArcGIS Online ;

ATTENDU QUE

la MRC de Pontiac offre un accompagnement sans frais pour la gestion des données ;

ATTENDU QUE

la réalisation du projet nécessite l’activation d’une licence et des frais de mise en page au tarif de 60 \$/heure ;

Il est proposé par IAN DAGENAI

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal accepte de participer au projet en collaboration avec la MRC de Pontiac ;

QUE

le conseil autorise les dépenses liées à la mise en page des données ainsi que l’achat de crédits et de la licence ArcGIS Online ;

QUE

le directeur général soit autorisé à procéder et à signer tout document s’y rattachant.

ADOPTÉE

10.2 MODIFICATION DES FRAIS DE BRANCHEMENT AUX SERVICES D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT

2026-06-15

ATTENDU QUE

le Comité consultatif d’urbanisme (CCU) a discuté des frais de branchement aux services d’aqueduc et d’égout ;

ATTENDU QUE

les tarifs actuellement en vigueur sont désuets et ne reflètent plus les coûts réels associés aux travaux de branchement ;

ATTENDU QUE

la Municipalité assume présentement une partie des coûts de ces travaux, lesquels sont financés à même les fonds publics et les taxes des contribuables ;

Il est proposé par IAN DAGENAI

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal reconnaisse la nécessité de mettre à jour les frais de branchement aux services d’aqueduc et d’égout afin qu’ils reflètent davantage les coûts réels encourus par la Municipalité ;

QUE

les nouveaux tarifs soient déterminés par résolution lors d’une séance ultérieure du conseil municipal ;

QUE

la direction générale soit mandatée pour préparer et présenter les recommandations nécessaires à l’établissement des nouveaux frais.

ADOPTÉE

10.3 LOTISSEMENT – 34, RUE SAURIOL – ENTÉRINEMENT DES LOTS 6 637 514 ET 6 637 515

2026-06-16

ATTENDU QUE

le propriétaire du 34, rue Sauriol a procédé à une opération cadastrale créant les lots 6 637 514 et 6 637 515 ;

ATTENDU QUE

le projet est conforme à la réglementation municipale ;

Il est proposé par **SYLVAIN FORTIN**
Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal entérine la création des lots 6 637 514 et 6 637 515 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

10.4 INTERDICTION DE FUSION DE TERRAINS – RUE NICHOLAS D’AILLEBOUST

2026-06-17

ATTENDU QUE

la municipalité souhaite favoriser le développement résidentiel sur la rue Nicholas d’Ailleboust ;

ATTENDU QUE

les infrastructures d’aqueduc ont été mises en place pour soutenir la construction de nouvelles habitations ;

ATTENDU QUE

la fusion de terrains pourrait limiter le potentiel de développement du secteur ;

Il est proposé par **IAN DAGENAI**
Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal interdise la fusion de terrains situés sur la rue Nicholas d’Ailleboust afin de favoriser le développement résidentiel ;

QUE

le directeur général et l’inspecteur municipal soient autorisés à appliquer la présente décision.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

12. FINANCES

12.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE TAXATION 2026-275 – MAISONS BIGÉNÉRATIONNELLES

2026-06-18

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le maire Pierre Cyr qu’un règlement modifiant le règlement de taxation numéro 2026-275 afin d’introduire des dispositions relatives aux maisons bigénérationnelles sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil.

ADOPTÉE

12.2 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES ET ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS – MAI 2026

PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

2026-06-19

ATTENDU QUE

les comptes du mois de mars ont été vérifiés par
PIERRE CYR ET GAÉTAN GRAVELINE;

ET QU'

il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux
fins de paiement ;

Il est proposé par IAN DAGENAIS
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du Village de Fort-
Coulonge approuvent les comptes dans les listes
déposées qui totalisent le montant de
342 401.59 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	56 488.66	\$
Opérations courantes payées	97104.84	\$
Opérations courantes à payer	188 808.09	\$
Total	342 401.59	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS
DÉCRITS :

Je soussigné, KEN BÉRUBÉ, certifie par les présentes qu'il y a des fonds
disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été
projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 9e jour du mois de juin 2026.



KEN BÉRUBÉ
Directeur Général Int.

13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

13.1 COMMANDITE D'UNE TABLE DE PIQUE-NIQUE – CHUTES COULONGE

2026-06-20

ATTENDU QUE

la Fondation des Chutes Coulonge souhaite
renouveler les tables de pique-nique du parc ;

ATTENDU QUE

les municipalités sont invitées à commanditer
une table pour un montant de 500 \$;

Il est proposé par SYLVAIN FORTIN
Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil municipal autorise une contribution de
500 \$ pour la commandite d'une table de pique-
nique au Parc des Chutes Coulonge ;

PROCÈS-VERBAL

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE

le directeur général soit autorisé à procéder au paiement et à signer tout document s’y rattachant.

ADOPTÉE

13.2 DEMANDE DE DON – MANSFIELD EN FÊTE

2026-06-21

ATTENDU QUE

le service incendie de Mansfield-et-Pontefract sollicite un appui pour l’événement Mansfield en fête ;

ATTENDU QUE

cet événement se tiendra du 26 au 28 juin 2026 et propose des activités pour la communauté ;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

Et résolu à l’unanimité

QUE

le conseil municipal autorise un don de 250 \$ pour soutenir l’événement Mansfield en fête ;

QUE

le directeur général soit autorisé à procéder au paiement.

ADOPTÉE

14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

16. CORRESPONDANCE

17. SUIVI DE DOSSIERS

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire met fin à la période de questions.

20. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

2026-06-22

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

Et résolu à l’unanimité

QUE

l’ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l’assemblée à 20 :08.

ADOPTÉE

Président



PIERRE CYR

Maire

Directeur Général Int.



Ken Bérubé

Directeur Général Int.

« Je, Pierre Cyr, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 [2] du Code municipal ».